Territoires engagés pour la nature – TEN : Le cap des 200 est dépassé !



Depuis son lancement au printemps 2019, le programme « Territoires engagés pour la nature » a accueilli 230 collectivités. En ce début d'année 2021, 61 nouveaux territoires, en Normandie, Occitanie, et Centre-Val de Loire ont été reconnus pour leur engagement. Cette nouvelle communauté d'acteurs agissant en faveur de la biodiversité s'enrichit progressivement des expériences de chacun.

A travers le programme « Territoires engagés pour la nature », les collectivités font de la biodiversité un enjeu transversal de leurs politiques publiques. Patrimoine naturel et urbanisme, santé, éducation, gestion des ressources ou bien encore politique d'achats publiques, les collectivités sont invitées à s'engager sur toutes les dimensions.

Toujours plus originales et qualitatives, les actions mises en place par les collectivités couvrent un éventail des possibles de plus en plus large. Inventaires naturalistes participatifs avec la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale dans la communauté de communes du Pays Fléchois (72), la restauration d'espaces naturels pour la commune d'Alizay (27), l'amélioration des pratiques de gestion des espaces verts sur la commune de Blagnac (31) ou encore la détermination de trames noires pour la biodiversité nocturne sur la commune de Montbazin (34) : chaque commune s'adapte aux enjeux de son territoire. Ces multiples domaines d'action font l'objet de projets concrets et de démarches de progrès de la part de ces collectivités reconnues « Territoires engagés pour la nature ».

Parmi les engagés, un tiers sont de petites villes et villages. Pour les appuyer dans leur démarche et dans la réalisation de leurs projets, ceux-ci peuvent compter sur les collectifs régionaux ou Agences régionales de la biodiversité, lorsqu'elles ont été installées, qui assurent localement l'animation du programme « Territoires engagés pour la nature » pour le compte du collectif. Aide à la recherche de financements, mise en relation des acteurs locaux de la biodiversité ou encore réalisation de formations et autres rencontres entre pairs, l'accompagnement des lauréats est le premier des services qui est offert aux collectivités engagées. Chaque projet est ainsi suivi par les collectifs régionaux, qui l'accompagnent sur toute la durée de l'engagement, soit pendant trois ans.

Pour connaître l'ensemble des actions mises en place dans les « Territoires engagés la nature », rendez-vous sur https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/.

Liens utiles
En savoir plus